

Règlement du jeu

« La Roue Allô Brico Services »

Article 1 – Organisateur

La société ALLÔ BRICO SERVICES, SASU immatriculée sous le numéro 979 815 743, dont le siège social est situé 11 rue Gustave Raimbault, 49610 Mûrs-Érigné, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « La Roue Allô Brico Services ».

Article 2 – Lieu et durée

Le jeu se déroule à l'occasion du Salon de l'Habitat d'Angers, du vendredi 25 septembre 2026 à 10h au lundi 28 septembre 2026 à 18h, sur le stand Allô Brico Services situé Grand Palais, allée E-F, stand 55. Les participants peuvent déposer leur bulletin de participation pendant toute la durée du salon, entre l'ouverture et la fermeture de l'événement.

Article 3 – Conditions de participation

La participation au jeu est ouverte à toute personne majeure.

Une seule participation par personne est autorisée pendant toute la durée du jeu, quel que soit le nombre de jours de présence sur le salon.

Les employés de la société organisatrice ne sont pas autorisés à participer.

Article 4 – Modalités de participation

Pour participer, les visiteurs doivent remplir un bulletin de participation disponible sur le stand Allô Brico Services et le déposer dans l'urne prévue à cet effet.

Pour être valable, le bulletin doit être rempli intégralement avec les informations suivantes : Nom, Prénom, Adresse postale, Numéro de téléphone, Mail.

Une question facultative est également présente sur le bulletin : « Avez-vous des projets futurs dans votre maison ? »

Tout bulletin incomplet ou illisible pourra être considéré comme invalide.

Article 5 – Roue de la fortune

Un tour de roue est offert à toute personne ayant déposé un bulletin de participation valable. Ce tour de roue constitue une gratification et ne conditionne en aucun cas la participation au tirage au sort.

La roue est composée de 40 cases, toutes gagnantes. Chaque participant remporte le lot indiqué sur la case désignée à l'arrêt de la roue.

Un seul tour de roue est accordé par participant, quel que soit le nombre de jours de présence sur le salon. La décision de l'organisateur est souveraine en cas de contestation sur la case désignée.

Article 6 – Lots attribués par la roue

Les lots susceptibles d'être remportés par la roue sont les suivants :

Objets publicitaires Allô Brico Services (stylo, briquet, sentorette)

Cartes Cadeaux Allô Brico Services (valeur indicative 20€ chacune)

Bons d'Achat Allô Brico Services (valeur indicative 50€ chacun)

Les lots sont remis immédiatement sur le stand.

Les lots sont attribués dans la limite des stocks constitués pour l'opération. Les objets publicitaires sont interchangeables entre eux selon les disponibilités. En cas d'épuisement du stock de cartes cadeaux, celles-ci pourront être remplacées par un bon d'achat Allô Brico Services de valeur identique.

En cas d'épuisement des stocks, l'organisateur se réserve le droit d'interrompre définitivement l'animation de la roue avant le terme du jeu. Le dépôt des bulletins de participation et le tirage au sort ne sont pas affectés par cette interruption ; un objet publicitaire est alors remis à chaque participant ayant déposé un bulletin valable.

Article 7 – Tirage au sort

Le tirage au sort aura lieu le lundi 28 septembre 2026 à 18h sur le stand Allô Brico Services et sera réalisé publiquement par un représentant de la société Allô Brico Services.

La présence des participants lors du tirage au sort n'est pas obligatoire pour gagner.

Article 8 – Lots du tirage au sort

Les participants peuvent gagner les lots suivants :

1 Bon d'Achat Allô Brico Services (valeur indicative 500€)

1 Pack Visseuse (valeur indicative 44,99 €)

1 Radio Vintage Bluetooth (valeur indicative 29,99 €)

Les lots ne pourront donner lieu à aucun échange, remboursement ou contrepartie financière.

Article 9 – Conditions d'utilisation des cartes cadeaux

Les cartes cadeaux Allô Brico Services d'une valeur de 20 € sont soumises aux conditions générales de vente de la société, consultables sur www.allobricoservices.fr, ainsi qu'aux mentions figurant sur la carte elle-même.

Article 10 – Conditions d'utilisation des bons d'achat

Les bons d'achat de 50 € et de 500 € sont soumis aux conditions suivantes :

Les mentions « bon d'achat » et « chèque cadeau » désignent un seul et même lot

Ils sont utilisables sur l'ensemble des prestations Allô Brico Services, main-d'œuvre et matériaux

Ils sont utilisables en une seule fois ; tout montant non consommé est définitivement perdu

Ils ne peuvent être échangés contre de l'argent liquide et ne font l'objet d'aucun remboursement

Ils sont cessibles et utilisables par tout porteur

En cas de crédit d'impôt immédiat, le bon d'achat est déduit du montant total de la prestation avant application du crédit d'impôt

Ils sont valables jusqu'au 31 décembre 2027

Les prestations sont réalisées dans la zone d'intervention d'Allô Brico Services ; des frais de déplacement peuvent s'appliquer

Article 11 – Information et remise des lots du tirage au sort

Les gagnants seront contactés par téléphone et/ou par mail à l'aide des coordonnées renseignées sur leur bulletin de participation.

La liste des gagnants pourra être publiée.

Si un gagnant est présent lors du tirage au sort, le lot pourra lui être remis immédiatement. Dans le cas contraire, le lot devra être récupéré dans un délai d'un mois aux bureaux de la société :

Allô Brico Services

149 route de Treillebois

49610 Saint-Melaine-sur-Aubance

Passé ce délai, le lot sera considéré comme abandonné et restera la propriété de l'organisateur.

Article 12 – Données personnelles

Les informations recueillies dans le cadre de ce jeu sont enregistrées par la société Allô Brico Services et pourront être utilisées pour contacter les participants et leur transmettre des informations commerciales.

Conformément à la réglementation en vigueur, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition concernant leurs données. Toute demande peut être adressée à contact@allobricoservices.fr.

Article 13 – Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le règlement du jeu est disponible sur demande sur le stand Allô Brico Services pendant le Salon de l'Habitat d'Angers et consultable sur le site internet à l'adresse suivante :

<https://allobricoservices.fr/grand-jeu-gratuit-la-roue-allo-brico-services/>

Article 14 – Responsabilité et force majeure

La société organisatrice se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler le jeu en cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté.